

Il faut s'attaquer au problème. Je ne prétends pas qu'il soit facile. Je sais même qu'il y aurait des représailles de la part de certains pays arabes.

Quand on parle de mesure législative sérieuse, il faut dire que le bill inscrit à mon nom au *Feuilleton* est presque identique à celui qu'a voté l'Assemblée législative ontarienne, à l'initiative du gouvernement conservateur, et qui, dit-on, s'inspire d'une loi américaine du même genre. Il y a maintenant quelques années qu'une loi des États-Unis interdit aux entreprises américaines de participer au boycottage anti-Israël.

Ce que je dis au whip gouvernemental, c'est que le Parlement canadien ne peut faire moins que les États-Unis et que l'Ontario. Donc, monsieur l'Orateur, je n'ai rien contre le renvoi de ce bill au comité, se cela peut amener une étude sérieuse de la question. Lorsque le gouvernement aura reçu le rapport qu'il a demandé à M. Stanfield, j'espère qu'il n'oubliera pas ce qu'il a dit quand il était dans l'opposition. J'ose espérer que le gouvernement ne renoncera pas aux principes d'équité et de justice que le premier ministre défendait si éloquemment lorsqu'il était chef de l'opposition, et qu'il ne manifestera pas la même hésitation et la même habitude à éluder la question que le gouvernement antérieur.

● (1750)

M. Ken Binks (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je veux tout d'abord féliciter le député qui a présenté le bill et signaler à la Chambre à quel point je comprends les raisons qui l'ont poussé à le faire. Si cette question est aussi importante que le motionnaire, en toute sincérité, semble le croire, j'estime alors qu'il conviendrait d'attendre que le gouvernement présente un bill semblable à celui auquel le député de Burlington (M. Kempling) a déjà fait allusion.

Il y a de bonnes raisons d'attendre. Si le projet de loi est aussi important que le dit le motionnaire, je ne comprends pas pourquoi il le qualifie de très anodin. Si cette question, qui a été discutée par la presse et à la Chambre pendant nombre d'années, est importante, on ne peut pas dire que le bill est très anodin. Si, comme le signale le député, cela concerne les droits civiques des Canadiens, alors on ne peut certes pas prétendre que le projet de loi est anodin. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un député ni un citoyen qui n'approuve pas de l'objet du bill et qui ne veut pas voir la situation redressée.

Le gouvernement s'est engagé à présenter un projet de loi là-dessus en 1980. Quand il le fera, ce ne sera pas un texte de loi faible sous prétexte que cette question touche aux droits civiques de tous les Canadiens. Ce ne sera pas, comme l'a dit le député, une loi exigeant simplement la constitution d'un dossier. A quoi servirait une telle loi, lorsqu'il s'agit d'une loi qui touche aux droits civils de tous les Canadiens? J'aurais cru qu'un député qui propose un bill d'initiative parlementaire en parlerait avec plus de chaleur, s'il s'agit d'une question si importante, puisqu'il doit s'efforcer de convaincre. Pourtant, le député a affirmé à la Chambre qu'il ne tenait pas à ce que le bill soit étudié plus avant, je crois même qu'il a dit qu'il voulait que le bill soit renvoyé au comité pour y être amendé.

Les boycottages économiques étrangers

Il me semble qu'un député qui présente un bill à la Chambre dans l'espoir de le faire étudier sérieusement ne devrait pas souhaiter qu'il fût modifié et devrait au contraire avoir mûrement réfléchi à ce qu'il voulait y mettre.

M. Kaplan: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège car le député insinue que j'ai présenté ce bill pour des motifs irréguliers. Je l'ai présenté dans la forme qu'il avait lors de la dernière législature, lorsqu'il figurait au *Feuilleton*, et ce pour les raisons très précises que j'ai mentionnées, non parce que je croyais que dans la forme où je l'ai présenté, il était satisfaisant, mais parce qu'il avait été accepté à l'unanimité par tous les partis. Par conséquent, il est déraisonnable et inexact d'insinuer que le l'ai présenté pour d'autres raisons.

M. Binks: Monsieur l'Orateur, si j'ai explicitement ou implicitement attribué des motifs répréhensibles au député, je retire ce que j'ai dit. Je n'avais nullement l'intention d'insinuer qu'il n'était pas sincère. La constitution me donne certainement le droit de faire remarquer que tout député qui présente un bill parle ordinairement de son contenu avec plus de conviction que les autres.

Il y a une autre raison invitant la Chambre à se montrer réservée à l'égard de ce bill. La question du boycottage économique est liée aux événements qui sont survenus au cours des six derniers mois dans notre pays ainsi qu'à notre politique étrangère et elle est si délicate et si épineuse qu'il serait insensé de ne pas attendre d'avoir en main les conclusions du rapport de M. Stanfield. Quels que soient les aspects de ce bill qui sont censés être bien distincts de l'objet du rapport de M. Stanfield, aux yeux du public, ces deux affaires sont certainement indissociables.

Comme vient de le montrer le député de Burlington en donnant des exemples, le commerce international dispose de moyens pour atteindre ses objectifs. Nous devons nous demander si les dispositions du bill permettraient, même après avoir été modifiées à l'étape du comité, d'atteindre ces objectifs. Dans l'esprit du public, et dans celui des pays contrariés par cette affaire, l'objet du rapport de M. Stanfield ne saurait être dissocié de ce bill qui concerne au départ notre politique intérieure. La France avait pour principe de sa politique étrangère de considérer que la chose la plus urgente c'était . . .

● (1800)

L'Orateur suppléant (M. McCain): Il est maintenant 6 heures et l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. La parole est au député de Surrey-White-Rock-Delta-Nord (M. Friesen) pour un rappel au Règlement.

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, je tiens à consigner au compte rendu que c'est la première fois dans ma carrière parlementaire que je suis entièrement d'accord avec le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). J'irai maintenant prendre un calmant.